

Les Administrateurs de HSBC Global Funds ICAV (les « **Administrateurs** »), énumérés dans le Prospectus à la section « **Gestion et administration** », acceptent la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément. Les Administrateurs (qui ont pris tous les soins raisonnables pour s'en assurer) déclarent que, à leur connaissance, les informations contenues dans le présent Supplément sont conformes aux faits et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. Les Administrateurs en acceptent dès lors la responsabilité.

HSBC Global Funds ICAV – Euro Lower Carbon Government 1-3 Year Bond UCITS ETF

(Un compartiment de HSBC Global Funds ICAV, fonds à compartiments multiples à responsabilité séparée entre ses compartiments, agréé par la Banque centrale d'Irlande conformément aux Règlements de 2011 des Communautés européennes sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à leurs amendements ultérieurs éventuels)

21 février 2025

Le présent Supplément fait partie intégrante du Prospectus daté du 17 novembre 2023 (le « Prospectus ») relatif à HSBC Global Funds ICAV (l'« ICAV ») aux fins de la Réglementation relative aux OPCVM. Sauf mention contraire dans le présent Supplément, tous les termes commençant par une majuscule auront la signification qui leur est attribuée dans le Prospectus. Le présent Supplément doit être lu dans le contexte du Prospectus et conjointement avec celui-ci. Il contient des informations relatives à HSBC Global Funds ICAV – Euro Lower Carbon Government 1-3 Year Bond UCITS ETF (le « Compartiment ») qui est un compartiment séparé de l'ICAV, représenté par les séries d'actions HSBC Global Funds ICAV – Euro Lower Carbon Government 1-3 Year Bond UCITS ETF de l'ICAV (les « Actions »). Veuillez vous reporter au Supplément Liste des Compartiments pour connaître la liste des autres Compartiments de l'ICAV.

Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire attentivement le présent Supplément et le Prospectus dans leur intégralité et de consulter un courtier, un conseiller bancaire, un juriste, un comptable ou un autre conseiller financier pour obtenir des conseils indépendants sur : (a) les dispositions légales applicables dans leur pays en matière d'achat, de détention, d'échange, de rachat ou de cession d'Actions ; (b) toute restriction de change à laquelle ils sont soumis dans leur pays en matière d'achat, de détention, d'échange, de rachat ou de cession d'Actions ; (c) les conséquences juridiques, fiscales, financières ou autres découlant de la souscription, de l'achat, de la détention, de l'échange, du rachat ou de la cession d'Actions ; et (d) les dispositions du présent Supplément et du Prospectus.

Les investisseurs potentiels doivent tenir compte des facteurs de risque indiqués dans le Prospectus et dans le présent Supplément avant d'investir dans ce Compartiment.

Les investisseurs potentiels sont invités à se reporter à l'Annexe du présent Supplément pour prendre connaissance des caractéristiques environnementales et/ou sociales du Compartiment.

Les investisseurs doivent prendre acte que, lorsque le mode de paiement est en espèces, une Commission de négociation directe (transaction en espèces), pouvant aller jusqu'à 3 % du montant de souscription et de rachat, peut être applicable dans le cadre d'une négociation d'Actions ETF directement avec le Compartiment. Du fait de la différence constatée à certains moments entre le prix de souscription et le prix de rachat des actions ETF dans le Compartiment, résultant de la Commission de négociation directe (transaction en espèces), l'investissement doit être envisagé à moyen ou à long terme.

L'Indice, y compris les marques déposées associées, est la propriété de Bloomberg Finance L.P., et/ou de ses sociétés affiliées (« Donneurs de licence ») et est utilisé sous licence. Les Donneurs de licence ne sont pas affiliés à HSBC Global Asset Management Limited et n'approuvent, ne cautionnent, n'examinent ni ne recommandent le Fonds HSBC Global Funds ICAV – Euro Lower Carbon Government 1-3 Year Bond UCITS ETF. Les Donneurs de licence ne garantissent pas la pertinence, l'exactitude ou l'exhaustivité de l'Indice ou de toute donnée y afférente et déclinent toute responsabilité quant à l'utilisation ou l'exactitude de l'Indice ou de toute donnée associée.

Une clause de non-responsabilité complète figure dans le Prospectus.

- Error! Unknown document property name.Error! Unknown document property name.1

SOMMAIRE

	N° de page
GÉNÉRALITÉS	3
OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	4
RISQUES D'INVESTISSEMENT	5
CATÉGORIES D' ACTIONS	6
COMMISSIONS ET FRAIS	7
DESCRIPTION DE L'INDICE.....	7

GÉNÉRALITÉS

Les dispositions suivantes sont applicables au Compartiment :

Devise de référence	Euro
Indice	Indice Bloomberg Euro Treasury 1-3 Year Carbon Tilted Index
Profil de l'investisseur type	Le Compartiment est conçu pour les investisseurs à la recherche de revenus et qui prévoient d'investir pendant au moins 3 ans. Le Compartiment peut intéresser les investisseurs qui : (i) recherchent un investissement de base en titres à revenu fixe ; et (ii) sont intéressés par une exposition à faible coût au marché obligataire public européen.
Méthode de gestion du risque	Approche par les engagements. Les détails sur l'approche par les engagements, notamment les limites d'effet de levier qui s'appliquent, figurent dans le Prospectus à la section « Processus de gestion du risque ».
Heure limite de négociation	12 h 00 (heure irlandaise) le Jour de négociation concerné.
Transparence du portefeuille	Le fichier des titres en portefeuille, qui est le relevé illustrant la ventilation des titres détenus par le Compartiment, fera l'objet d'une publication quotidienne sur www.assetmanagement.hsbc.com .
Date de règlement des souscriptions	Dans un délai de deux Jours ouvrés après le Jour de négociation ou tout autre jour que la Société de gestion pourra déterminer et notifier aux Actionnaires.
Date de règlement des rachats	Dans un délai de deux Jours ouvrés après le Jour de négociation ou tout autre jour que la Société de gestion pourra déterminer et notifier aux Actionnaires.
Point d'évaluation	23 h 00 (heure irlandaise), le Jour de négociation suivant l'Heure limite de négociation.
Prix d'offre initial	Le prix d'offre initial des Actions du Compartiment est de 10,00 (ou dans le cas du yen japonais, 100,00) dans la Devise de référence de la Catégorie d'actions concernée. Après la Période d'offre initiale, les Actions seront émises au Prix de souscription.
Période d'offre initiale	De 9 h 00 (heure irlandaise) le 9 octobre 2024 à 17 h 00 (heure irlandaise) le 9 avril 2025 ou toute autre date et heure antérieure ou postérieure éventuellement déterminées par les Administrateurs. Toute extension ou tout raccourcissement de la Période d'offre initiale sera conforme aux prescriptions de la Banque centrale.

OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif d'investissement : Générer un revenu régulier et une croissance du capital.

Politique d'investissement : Répliquer la performance de l'Indice, tout en minimisant, dans la mesure du possible, l'écart de suivi entre la performance du Compartiment et celle de l'Indice et en promouvant des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») au sens de l'Article 8 du règlement SFDR. En répliquant la performance de l'Indice, le Compartiment promeut certaines caractéristiques environnementales, sociales et/ou de gouvernance (comme indiqué dans la section « Description de l'Indice ») et a été classé comme un fonds relevant de l'Article 8 aux fins du SFDR ; par conséquent, l'Indice a été classé Indice de référence du Compartiment en vertu de l'Article 8 du SFDR.

Le Compartiment peut investir dans des obligations d'État/d'agences/supranationales européennes (marchés développés et émergents) qui sont des constituants de l'Indice et ne comporteront pas d'instrument dérivé et/ou d'effet de levier. À la date du présent Supplément, moins de 1 % des constituants de l'Indice sont émis par des émetteurs des marchés émergents. Si l'ensemble du portefeuille correspond aux caractéristiques de l'Indice, le Compartiment peut également investir dans les actifs suivants qui ne sont pas des constituants de l'Indice afin de lui permettre de répliquer au mieux l'Indice : 1) des titres qui ne font plus ou pas encore partie de l'Indice, ou d'autres titres affichant un profil de risque et de performance similaire à celui des titres composant l'Indice ; 2) des obligations avec une Notation de crédit inférieure ou équivalente à Ba1, BB+ et BB+ remboursables pouvant être détenues à des fins de GEP dans le but de prévenir la vente forcée de constituants de l'Indice dans un contexte de dégradation de la Notation de crédit en dessous de la qualité « Investment Grade » ; 3) des liquidités et instruments du marché monétaire (notamment des bons, des effets de commerce et des certificats de dépôt) à titre de liquidité accessoire ; et 4) des parts ou des actions d'OPC aux fins de couverture, de GEP et de gestion de la trésorerie.

Les Notations de crédit des titres sous-jacents peuvent varier avec le temps et seront généralement de catégorie « Investment Grade ».

La Notation de crédit moyenne des investissements composant le portefeuille du Compartiment devrait avoisiner la Notation de crédit moyenne des constituants de l'Indice, comme indiqué ci-dessous dans la section « Description de l'Indice ». Lorsque la Notation de crédit d'une obligation faisant partie de l'Indice est dégradée par une Agence de notation reconnue, le Gestionnaire d'investissement déterminera si, après une telle dégradation, le Compartiment continue à détenir l'obligation.

À l'exception des investissements autorisés dans des titres non cotés, des liquidités ou des instruments dérivés de gré à gré, les titres dans lesquels le Compartiment investit seront cotés ou négociés sur des Marchés reconnus à l'échelle mondiale. De plus amples informations sur les investissements autorisés et les Marchés reconnus figurent à la section « Annexe 1 - Restrictions d'investissement imposées aux OPCVM » et à la section « Annexe 3 - Liste des marchés reconnus » du Prospectus.

Approche d'investissement : Le Compartiment utilisera des techniques d'optimisation qui tiennent compte de l'écart de suivi, des frais de transaction et de la disponibilité des constituants de l'Indice lors de la construction du portefeuille. De plus amples informations sur l'optimisation figurent à la section « Techniques d'Investissement » du Prospectus.

Instruments dérivés : Le recours à des IFD et des techniques de GEP applicables au Compartiment est décrit dans le Prospectus à la section « Recours aux instruments financiers dérivés ».

Les IFD auxquels le Compartiment peut avoir recours sont des contrats financiers à terme standardisés, des contrats de change (y compris des swaps de devises, des contrats au comptant et à terme) et des swaps de défaut de crédit.

Des contrats financiers à terme standardisés peuvent être utilisés aux fins de gestion de la durée, permettant ainsi au Compartiment de répliquer aussi fidèlement que possible la sensibilité des prix des actifs sous-jacents de l'Indice à l'évolution des taux. Les contrats de change peuvent être utilisés à des

fins de couverture du risque de change de la Catégorie d'actions et pour convertir la devise des investissements sous-jacents du Compartiment dans la Devise de référence. Des swaps de défaut de crédit peuvent être utilisés pour la gestion de l'exposition au crédit afin de permettre au Compartiment de répliquer fidèlement le risque de crédit global de l'Indice.

Le Compartiment a l'intention d'utiliser tous les IFD ci-dessus à des fins de couverture et de GEP dans le seul but de réduire l'écart de suivi entre la performance du Compartiment et celle de l'Indice.

Opérations de financement sur titres et/ou Swaps sur rendement total : Le Compartiment peut effectuer des opérations de prêts de titres sous réserve des exigences de la Réglementation relative aux opérations de financement sur titres, des Réglementations relatives aux OPCVM et de la Réglementation de la Banque centrale relative aux OPCVM. Ceci est plus particulièrement décrit dans le Prospectus à la section « Techniques d'investissement du portefeuille ». Moins de 30 % des actifs nets du Compartiment peuvent faire l'objet d'accords de prêts de titres à tout moment. Cependant, le montant sujet à des accords de prêts de titres est généralement compris entre 0 % et 25 % des actifs nets du Compartiment. Sous réserve des limitations mentionnées ci-dessus, tout actif du Compartiment peut être soumis à des Opérations de financement sur titres.

Le Compartiment ne conclura pas de Swaps sur rendement total ou d'Opérations de financement sur titres autres que des opérations de prêt de titres.

Investissement dans des Fonds : Le Compartiment n'investira pas plus de 10 % de ses actifs nets dans des OPC qui peuvent comprendre des parts ou actions d'OPC gérés directement ou indirectement par le Gestionnaire d'investissement. De plus amples informations sont fournies dans le Prospectus à la section « Commissions, charges et frais », « Coûts d'investissement dans des parts d'autres organismes de placement collectif ». Le Compartiment peut investir dans des parts ou actions d'OPC qui investissent principalement dans des titres compris dans l'Indice afin d'obtenir une exposition indirecte à ces titres.

Écart de suivi : L'écart de suivi est l'écart type annualisé de la différence entre les rendements mensuels (ou quotidiens) du Compartiment et de l'Indice. Un certain nombre de facteurs peut donner lieu à un écart de suivi, comme indiqué dans le Prospectus à la section « Écart de suivi ». À la date du présent Supplément, l'Écart de suivi anticipé pour le Compartiment devrait atteindre jusqu'à 0,40 % par an dans des conditions normales de marché.

Volatilité : Le Compartiment devrait présenter des niveaux de volatilité moyens.

Le Compartiment est géré passivement. Rien ne garantit que le Compartiment atteindra son objectif d'investissement. Aucun instrument financier ne permet de reproduire exactement la performance de l'Indice concerné.

RISQUES D'INVESTISSEMENT

L'investissement dans le Compartiment comporte un certain niveau de risque, y compris les risques décrits à la section « **Risques et gestion des risques** » du Prospectus.

Les risques principalement liés à des conditions de marché normales sont les suivants :

Risque de suivi d'indice
Techniques d'investissement
L'Indice
Écart de suivi
Catégories d'actions couvertes
Risque de change
Risque lié aux marchés émergents
Risque lié aux fonds d'investissement
Dépendance à l'égard du Gestionnaire d'investissement
Risque de marché

Risque lié aux titres à revenu fixe
Risque lié à la gestion des titres
Risques particuliers liés aux Instruments financiers dérivés
Risque de notation ESG
Catégorisation SFDR et Données ESG

Les risques principalement liés à des conditions de marché inhabituelles sont les suivants :

Risque de contrepartie
Risque de liquidité
Risque opérationnel

Les risques associés aux actions de Catégorie d'Actions ETF du Compartiment sont les suivants :

Dépositaire central international de titres – Actions ETF
Défaut de règlement – Actions ETF
Risque de négociation sur le Marché secondaire – Actions ETF
Risque de la négociation dirigée – Actions ETF

Les investisseurs sont invités à consulter la section du Prospectus intitulée « Différences entre les actions ETF et les actions non ETF » pour de plus amples informations sur la nature différente des actions ETF et non ETF.

Étant donné que les marchés sur lesquels tous les émetteurs sont basés sont considérés comme des marchés en développement, un investissement dans le Compartiment ne doit être effectué que par les personnes capables de supporter une perte sur leur investissement. Cela ne doit pas constituer une partie substantielle du portefeuille d'un investisseur et peut ne pas convenir à tous les investisseurs.

Ces risques d'investissement ne sont pas considérés comme exhaustifs et il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire attentivement le Prospectus et le présent Supplément et de consulter leurs conseillers spécialisés avant de procéder à une demande de souscription d'Actions. L'investissement dans le Compartiment ne convient pas aux investisseurs qui ne peuvent pas se permettre de perdre l'intégralité ou une partie substantielle de leur investissement.

Un investisseur doit tenir compte de sa tolérance personnelle vis-à-vis des fluctuations quotidiennes du marché avant d'investir dans le Compartiment.

CATÉGORIES D' ACTIONS

Le Compartiment est composé de plusieurs Catégories d'actions, décrites à la section « **Description des Catégories d'actions** » du Prospectus. Seules certaines Catégories d'actions peuvent être disponibles à la souscription à la date du présent Supplément. Des Catégories d'actions supplémentaires pourront être ajoutées à l'avenir en fonction des exigences de la Banque centrale.

Montants minimums

Veillez vous reporter à la section « **Achat d'Actions non ETF** » et/ou « **Achat d'Actions ETF – Souscriptions sur le Marché primaire** » du Prospectus, selon le cas, pour plus de détails sur les montants minimums de souscription initiale et de détention d'Actions.

COMMISSIONS ET FRAIS

Frais courants de la Catégorie d'actions*

A	B	H	IT	S	S1
Maximum de 0,50 %	Maximum de 0,50 %	Maximum de 1,00 %	Maximum de 0,20 %	Maximum de 0,50 %	Maximum de 0,50 %
S2	S3	S4	S5	S6	S7
Maximum de 0,50 %	Maximum de 0,50 %	Maximum de 0,50 %	Maximum de 0,50 %	Maximum de 0,50 %	Maximum de 0,50 %
S8	S9	S10	W	X	Z
Maximum de 0,50 %	Maximum de 0,50 %	Maximum de 0,50 %	Maximum de 0,50 %	Maximum de 0,50 %	Maximum de 0,50 %
ETF					
Maximum de 0,50 %					

* Les frais courants sont fixes et comprennent les frais de gestion, d'exploitation, d'administration et de service.

Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter à la section « Commissions, charges et frais » du Prospectus.

DESCRIPTION DE L'INDICE

La présente section est un résumé des principales composantes de l'Indice et n'est pas une description complète de l'Indice.

Généralités

L'Indice se compose d'obligations publiques à taux fixe de catégorie investissement (« Investment Grade ») des États membres de l'Union européenne qui participent également à l'Union monétaire européenne. L'Indice ne comporte que des titres assortis d'échéances comprises entre 1 et 3 ans. L'Indice vise à réduire les émissions de carbone par rapport à celles de l'Indice Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 Year Index (l'« **Indice parent** »). La devise de l'Indice est l'euro et les rendements sont non couverts. L'Indice est calculé en fonction du rendement total, pondéré en fonction de la valeur de marché et rééquilibré mensuellement.

L'Indice est basé sur la méthodologie d'indice de Bloomberg qui applique un critère d'éligibilité fondé sur un ensemble de principes fondamentaux (à savoir des titres représentatifs du marché, répliquables, pertinents, objectifs et transparents) qui sont conçus pour mesurer de manière précise et exhaustive les constituants de l'Indice sous-jacent. L'Indice est calculé quotidiennement, sauf les jours fériés, en utilisant le service de valorisation de Bloomberg, BVAL, certains titres étant évalués par des tiers.

L'indice procède à des ajustements de son exposition au carbone en favorisant les pays dont le niveau de carbone par habitant est inférieur à celui de l'Indice parent. L'indice procède à des ajustements de son exposition au carbone afin de s'assurer que les allocations par pays sont généralement conformes à celles de l'Indice parent, en plus de limiter la surexposition aux petits marchés à la liquidité limitée. Les facteurs d'inclinaison carbone sont choisis à l'aide d'une fonction logistique pour chaque pays/région, indépendamment de tout univers d'indice. La fonction prend en compte le « score d'intensité par habitant », qui est obtenu en normalisant les niveaux de carbone par habitant. Il est compris entre 0 et 10. Les facteurs d'inclinaison carbone sont utilisés pour définir les pondérations finales de l'indice.

Publication de l'Indice

De plus amples informations sur l'Indice, sa composition, son calcul et les règles d'examen périodique, ainsi que sur la méthode générale à l'origine des indices Bloomberg, notamment sa méthodologie ESG, sont disponibles sur <https://www.bloomberg.com/professional/products/indices/esg-climate/fact-sheets-publications/>.

La méthodologie de l'Indice peut être modifiée de temps à autre par le Fournisseur de l'Indice. Des informations sur la méthodologie de l'Indice sont disponibles sur https://assets.bbhub.io/professional/sites/27/Bloomberg_Methodology_38894.pdf.